



Commune
de Val-de-Ruz



Chasseral

« Frange urbaine »

Liaisons, espaces de transition et lieux de rencontre au Val-de-Ruz

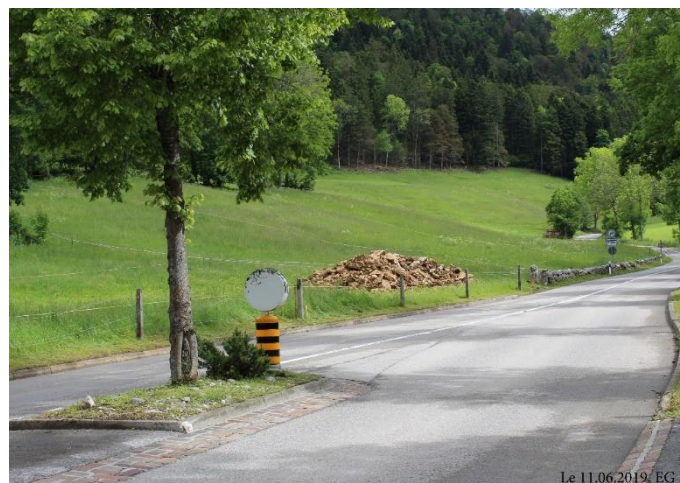
Rapport d'activité 2019



Parc régional Chasseral
Place de la Gare 2 - CH - 2610 Saint-Imier
T +41 (0)32 942 39 49 - F +41 (0)32 942 39 43
info@parcchasseral.ch - www.parcchasseral.ch

TABLE DES MATIERES

CONTEXTE	3
MESURES REALISEES EN 2019	4
BILAN GENERAL	5
DESCRIPTIF DES MESURES REALISEES	6
1. Site Pilote : Le Pâquier	6
2. Site Pilote : Cernier	8
MESURE C.2- LE PAQUIER	13
MESURE C.3.1- LE PAQUIER	15
PHOTOS MESURE C.3.1	16
PHOTOS MESURE B.1.1	19
MESURE B.3 – A. CIMETIERE DE CERNIER	21
PHOTO MESURE B.3	22
MESURE B.3 – B. PLACE DE JEUX GUILLAUME-FAREL, CERNIER	23
PHOTO MESURE B.3 -	24
CONCLUSION	25
ANNEXES	26



Contexte

En 2016, la commune de Val-de-Ruz en étroite collaboration avec le Parc Chasseral a lancé le projet « franges urbaines, Liaisons, espaces de transition et lieux de rencontre au Val-de-Ruz ». Les premières mesures ont été entreprises en 2017 sur deux sites prioritaires, Le Pâquier et Cernier-Chézard. Elles se sont poursuivies en 2018 et 2019.

Le projet comprend un important catalogue de mesures répondant aux trois axes de développement du projet, à savoir,

- des lieux de rencontre et de découverte,
- des espaces de transition entre les villages et la zone agricole,
- des liaisons entre les villages et les infrastructures de loisirs.

Outre les propriétaires concernés le projet est soutenu par Le fonds suisse pour le paysage, la fondation Binding, la fondation Gelbert, la fondation Goehner et la fondation pour les paysages et l'aménagement du paysage et la commune du Val-de-Ruz ainsi que l'IVS qui ont répondu positivement au soutien de ce projet en 2016.

Le présent rapport présente l'ensemble des mesures réalisées en 2019.

Mesures réalisées en 2019

Tableau 1 Résumé des mesures planifiées pour 2019

N° MESURE	DESCRIPTIF	DATE DE REALISATION	Qté réalisée
<i>Le Pâquier</i>			
C.2	Plantation de trois pruneaux de chépard supplémentaire	Nov 2019	3
C.3.1	Restauration d'un mur en pierres sèches	Juin à début octobre	46ml
C.3.3	Restauration d'un mur en pierres sèches	annulé	
C.3.4	Restauration d'un mur en pierres sèches	Avril 2019	10ml
C.6.1	Plantation de haies	Annulé	
<i>Cernier</i>			
A.1	Espace d'accueil en lisière de forêt	Mesure modifiée	
B.1.1	Plantation arbre fruitier haute-tige ou haie	Nov 2019	9
B.1.4	Plantation arbre fruitier haute-tige	Annulé	
B.2.1	Plantation verger	Annulé	
B.2.2	Plantation arbre fruitier haute-tige	Annulé	
B.2.3	Plantation arbre fruitier haute-tige	Annulé	
B.3.1	Promotion d'une gestion différenciée des espaces verts	Septembre à novembre 2019	Voir détail

Bilan général

Pour cette troisième année de travaux, un effort important a été consacré à l'élaboration d'un concept en gestion différenciée pour la commune de Val-de-Ruz avec la réalisation avec quatre interventions à Cernier en concertation avec le service des espaces verts et le voyer chef de la commune.

- 80 arbustes indigènes ont été plantés en haie
- 132 plantes indigènes ont été plantées en plates-bandes
- 100 bulbes de plantes vivaces, telle Narcisse
- 179 m² de gazon fleuri ont été semé.

Quatre autres mesures ont été réalisées en 2019 :

- 12 arbres fruitiers haute-tige ont été plantés dans deux sites, respectivement trois en allée au Pâquier et 9 à Cernier
- 56ml de murs en pierres sèches restaurés, respectivement sur deux tronçons de murs au Pâquier

Les mesures prévues dans les vergers ont été ajustées après discussion avec les propriétaires.

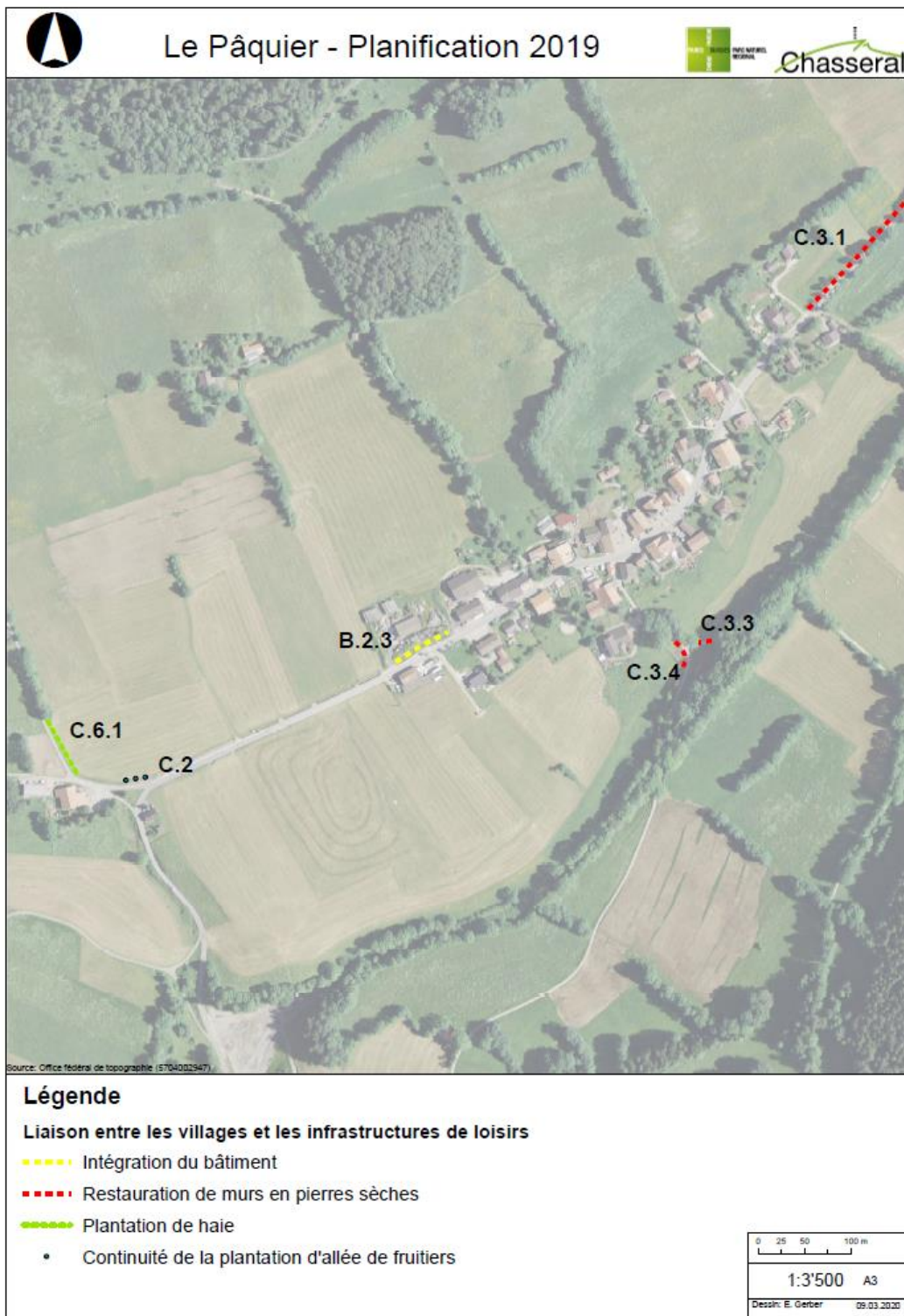
Les travaux ont été réalisés en coordination avec des professionnels spécialisés, notamment la coopérative de la Borcarderie pour les plantations ainsi que l'entreprise Rollier Paysage SA pour la restauration des murs.

Descriptif des mesures réalisées

1. Site Pilote : Le Pâquier

Cinq mesures étaient planifiées en 2019. Une partie de ces mesures ont dû être abandonnées, à cause des intempéries survenus dans le Val-de-Ruz courant juin ou par refus des propriétaires de participer au projet.

Trois mesures ont été finalement réalisées cette année. Le descriptif détaillé des mesures est présenté ci-après.



Mesure C.2 (Le Pâquier), allée

La mesure C.2 a été commencée en 2018. Faute de stock à la pépinière, une partie des plantations a été reporté en 2019. Trois pruneaux de chézard ont été plantés pour compléter l'allée d'arbres fruitiers. La mesure a été réalisée en novembre 2019 par la coopérative de la Borcarderie. La mesure C2 est totalement réalisée.

Mesure C.3.1 (Le Pâquier), restauration d'un mur en pierres sèches

46 ml de mur en pierre sèche ont été restaurés par l'entreprise Rollier paysage SA. Le mur est situé en entrée du village et la restauration est prévue sur une longueur totale de 131 ml.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Rollier Payasge SA dont le responsable, Lionel Rollier a suivi la formation de la fédération des maçons en pierres sèches en 2017-2018 et son équipe dont 2-3 employés expérimentés.

Le chantier a duré 12 semaines entre le 8 juillet et le 4 octobre. Le chantier a démarré plus tardivement que prévu à cause des importants dégâts dû aux intempéries de fin juin provoquant notamment la fermeture de la route cantonale entre Le Pâquier et Villiers et des difficultés d'accès au chantier.

Le chantier s'est dans l'ensemble bien déroulé mais la construction du mur a progressé lentement. L'équipe sur place a réalisé un travail de qualité, soigneux et dans les règles des techniques ancestrale.

Mesure C.3.3 (Le Pâquier), restauration d'un mur en pierres sèches

Il était prévu de restaurer 20 ml sur ce tronçon. Les travaux ont dû être abandonnés à cause des dégâts liés aux intempéries du mois de juin 2019. La crue du Ruz Chasseran était très importante sur le tracé du tronçon à restaurer

Des travaux préalables de sécurisation des canalisations dans ce secteur sont nécessaires et un prérequis à toute intervention autour des murs en pierres sèches. Cette mesure est abandonnée.

Mesure C.3.4 (Le Pâquier), restauration d'un mur en pierres sèches

10 ml ont pu être restaurés pour ce tronçon dans le cadre d'un cours de formation à la construction en pierre sèches en collaboration avec la fédération des maçons en pierre sèche et le SANU. Ce tronçon de mur est entièrement dédié à la formation de futurs maçons. Le chantier se poursuivra en 2020 avec un nouveau cours.

Mesure C.6.1 (Le Pâquier), plantation d'une haie

Cette mesure est abandonnée, le propriétaire ne souhaitant plus participer au projet.

Mesure B.2.3 (Le Paquier), intégration de bâtiment de type industriel

Cette mesure est reportée. L'équipe du Parc a du adapté le projet en réponse aux intempéries du mois de juin. Des mesures d'urgence ont été mises en place pour seconder les actions de nettoyage.

B.1.1 (Cernier), Intégration d'un hangar agricole via une plantation d'un verger

Une plantation de 9 arbres a été réalisée afin d'intégrer un bâtiment agricole à la sortie de Cernier.

Cette plantation a été réalisée en novembre 2019 et comprend 3 poiriers, 2 pruneaux de chévard, 1 prune de Cornaux, une mirabelle de Nancy et deux variétés de pommes de tables.

Les travaux ont été réalisés en collaboration avec la coopérative de la Bor.

B.3 (Cernier), gestion différenciée dans les zones industrielles

Prévu dans le cadre du projet, un concept en gestion différenciée a été élaboré pour la commune de Val-de-Ruz est testé sur trois sites prioritaires. Un catalogue de mesures pilote a été élaboré pour le secteur du cimetière de Cernier et de la place de jeux guillaume-Farel. Le concept prévoyait aussi la formation des équipes communales en charge de ces espaces (voir rapport détaillé par l'entreprise Rollier en charge des travaux en annexe)

- Cimetière de Cernier (détail des interventions)
 - Mise en place d'un gazon fleuri,
 - Plantation d'arbustes indigènes
 - Plantation de plantes vivaces en remplacement des plates-bandes d'annuelles
 - Place de jeux et déchetterie (détail des interventions)
- B.1 Pâture avec des moutons – réalisé durant deux semaines en septembre
- B.2 Fauche annuelle après le 1er juillet
- B.3 Plantation d'arbustes indigènes, Taille annuelle (Haie stricte),
- B.4 Plantation d'une haie d'arbustes indigènes
- B.5 Fauche annuelle

Etude de site potentiel en remplacement de la mesure A1. Aménagement en lisière de forêt

Cette mesure n'ayant pas pu aboutir, une étude de la faisabilité est en cours pour un autre site en lisière de forêt.

- Le projet en cours d'étude prévoit la plantation d'un verger de 28 arbres fruitiers
- La création de 2 zones d'accueil du public potentiel de 300 et 600m² (bancs et place de feu)
- des petites structures pour la faune (Tas de branche, murgiers, hôtel à insectes, abris à hérissons,...), qui permettrait d'avoir un espace didactique exemplaire pour les habitants du quartier.

La parcelle (d'environ 3790m²) est située en zone d'habitation à haute densité à Cernier, elle est actuellement en révision dans le cadre de la révision du PAL. Elle comprend une zone de protection naturelle et paysagère qui marque la limite de la zone à bâtir

Le projet est en cours d'étude auprès de la commune du Val-de-Ruz (voir carte de planification prévisionnelle ci-après)



Figure 2. Site de remplacement pour une mesure en lisière de forêt



Source: Office fédéral de topographie (5704002947)

Espace potentiel:
20 arbres fruitiers à + de 10m d'espace ,
Ce verger pourrait accueillir des aménagements récréatifs et / ou petites structures biodiversité

1:450 A3	
Dessin: E. Gerber	21.01.2020

A.1, B.2., B.2.2. et B.2.3

Ces quatre mesures ont été annulées, les propriétaires ne souhaitant pas participer à ce projet.

Mesure C.2- Le Pâquier



Photos de la mesure C.2

Avant 2018



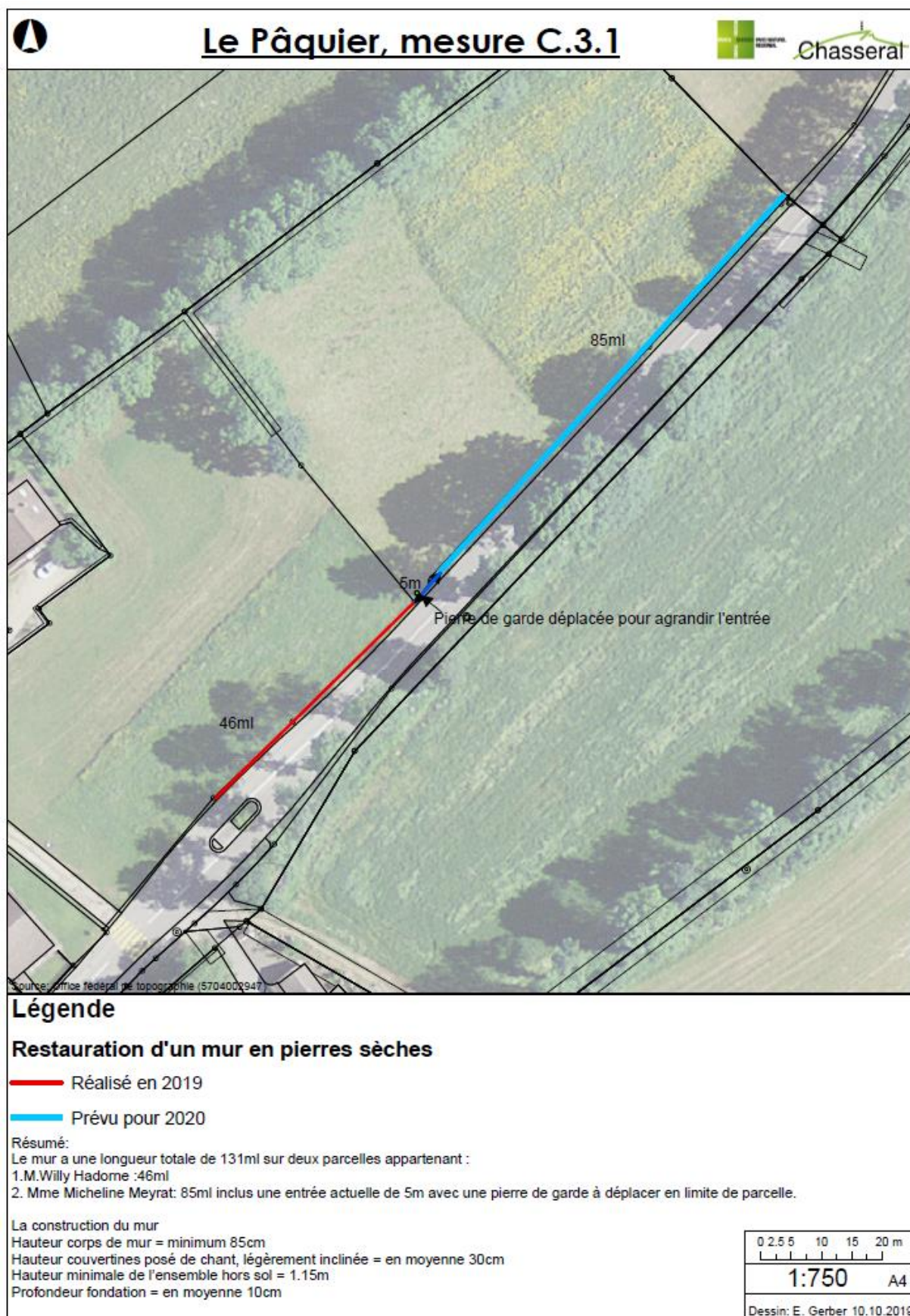
Plantation novembre 2018



Après 2019



Mesure C.3.1 - Le Pâquier



Photos mesure C.3.1

AVANT LE CHANTIER

Vue du mur C.3.1 avant restauration



Figure 6 : état du mur avant travaux le 12.06.2019



Figure 7 : Préparation de la fondation, le 12.07.2019



Figure 8 : Partie du mur existant en mauvais état. le 12.06.2019

Pendant les travaux



Figure 9 : étapes de la construction du mur.

Photos avant- après



Figure10 : Comparaison juillet- octobre 2019



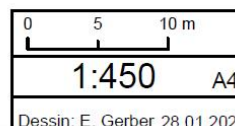
Source: Office fédéral de topographie (5704002947)

Légende

Arbres plantés en 2019

- Poirer
- Pomme
- Prune
- Pruneau

Résumé:
 Devant le hangar de M. et Mme Soguel-Ruchti,
 Plantation novembre 2019:
 - 3 poiriers en palissade contre le mur du hangar
 - 6 arbres haute-tige dans une bande herbeuse semée au printemps 2019.



Avant plantation



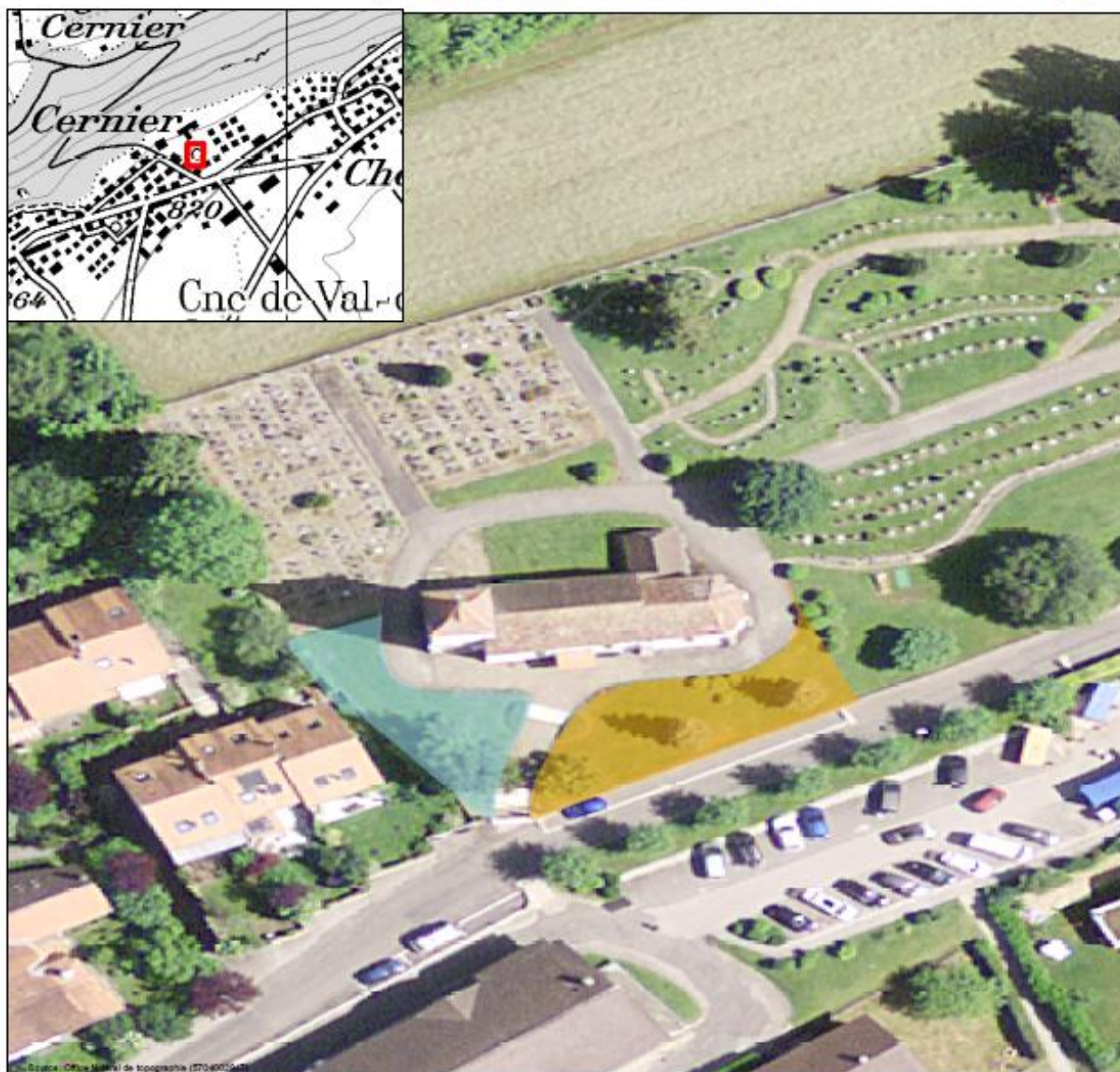
Après plantation



Figure 11 : Comparaison entre juillet et novembre 2019


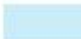
Mesure B.3 – A. Cimetière de Cernier

Franges Urbaines - Gestion différenciée A. Cimetière de Cernier



Légende

Proposition de mesures en gestion différenciée

-  A1 Gazon fleuri, Plantation d'arbustes indigènes
-  A2 Diversification plantations d'annuelles, Plantation de plantes vivaces

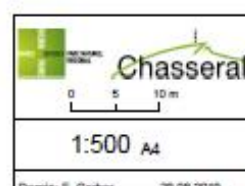


Photo Mesure B.3

Avant travaux



Après plantation

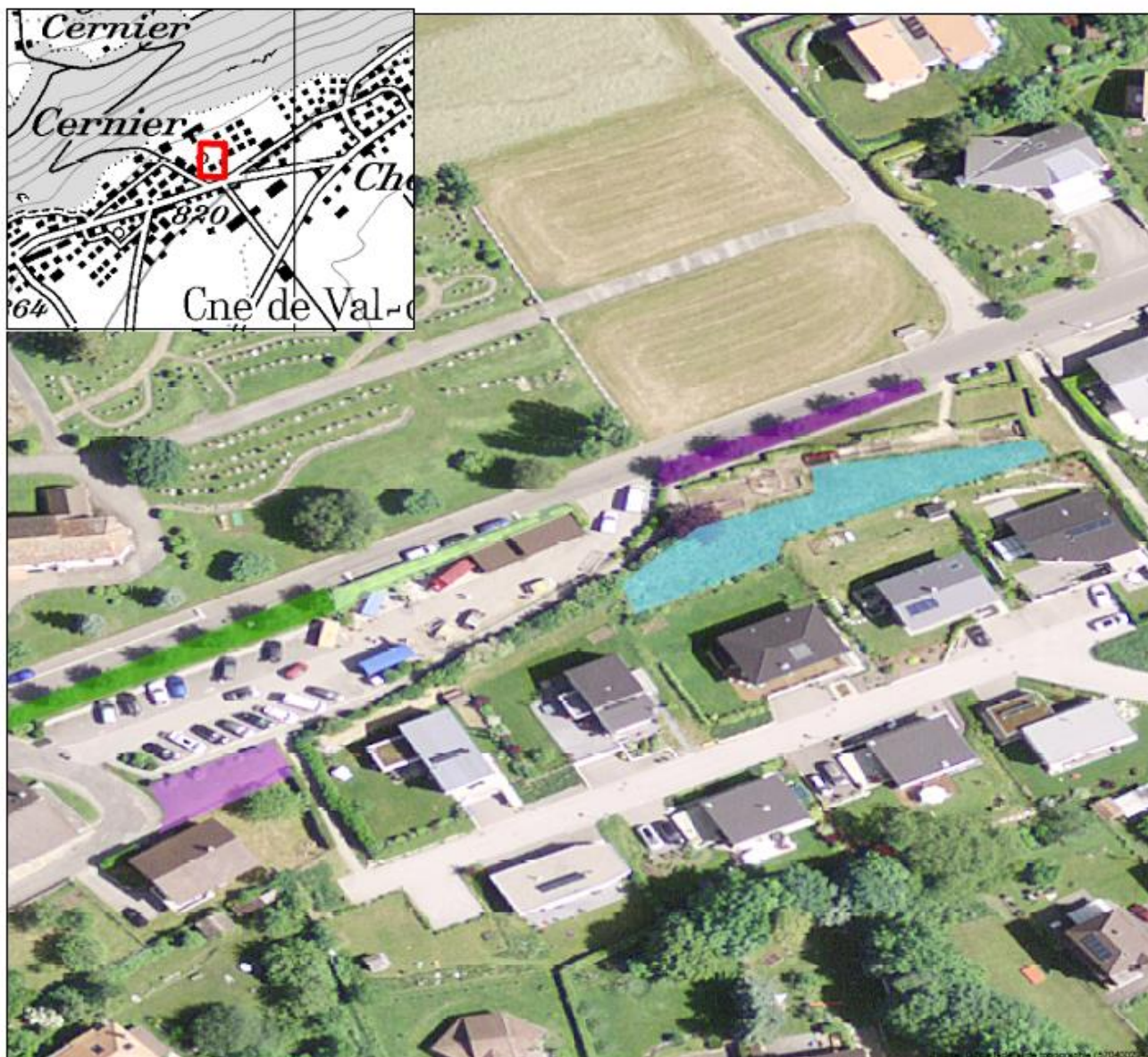


Figure 12 : comparaison entre juillet 2019 et janvier 2020

Mesure B.3 – B. Place de jeux Guillaume-Farel, Cernier



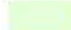


Franges Urbaines - Gestion différenciée B. Place de jeux et déchetterie

N



Légende

Proposition de mesures en gestion différenciée B.

-  B.1 Eliminer les plantes invasives, Fauche tous les deux ans, Laisser faner et ramasser une fois sec, Pâture avec chèvres
-  B.2 Fauche annuelle après le 1er juillet, Laisser faner et ramasser une fois sec
-  B.3 Plantation d'arbustes indigènes, Taille annuelle (Haie stricte),
-  B.4 Plantation d'une haie stricte arbustes indigènes
-  B.5 Fauche annuelle, Retarder l'époque de fauche, Laisser faner et ramasser une fois sec

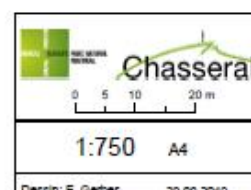


Photo Mesure B.3 -

Avant plantation



Après plantation



Figure13 : comparaison entre juillet 2019 et janvier 2020

Conclusion

Malgré les retards pris cette année, une bonne partie des mesures ont pu être réalisées ou adaptées.

La mise en place d'une action pilote en gestion différenciée en collaboration avec les équipes des espaces verts du Val-de-Ruz a été bien accueillie tant par les équipes en charge des travaux que par les riverains. Ce type de démarche sera poursuivi en 2020 pour tenter de pérenniser ce type de gestion dans les espaces verts de la commune.

Un effort important est consacré au suivi des mesures, notamment des plantations de fruitiers haute-tige. Les étés secs nécessitent en effet un suivi régulier notamment pour l'arrosage. Un cours de formation élaboré par Rétropomme à destination des propriétaires participant au projet a été proposé pour la seconde année en février 2020. Le cours a été suivi par la quasi-totalité des propriétaires concernés et permettent un suivi régulier dans les vergers. Le cours est en effet donné directement dans les vergers plantés dans le cadre du projet franges urbaines.

Le cours est évolutif sur cinq ans et permet aux propriétaires de se former sur la taille de fructification mais aussi sur les soins à apporter à leur arbres tout au long des saisons.. Il permet à l'équipe du parc de rencontrer régulières les propriétaires et de créer un réseau de propriétaires de vergers.

Le projet sera poursuivi pour la dernière année en 2020 avec la finalisation du mur au Pâquier (mesure C.3.1).

Annexes

Cours de taille :

Le Parc régional Chasseral offre aux propriétaires de vergers un cours comprend les grandes lignes pour la taille de formation d'un arbre fruitier :

- Effet de la taille
- Physiologie de l'arbre
- Pratique de la taille de formation

Le cours se compose de 2 parties : une partie théorique et pratique, qui se fait, pour cette dernière, dans les différents vergers plantés dans le cadre du projet Franges Urbaines. Ce cours permet de tisser un réseau entre propriétaires et professionnels.



Figure 14 : Cours de taille donné par Rétropomme le 8 février 2020 aux propriétaires de vergers.

Photos supplémentaires :

Cours de formation des muretiers sur le mur C.3.4 -



Figure 15 cours de formation en mur en pierres sèches